

# [WIN] - [COMPTA] Comment saisir un tiers solidaires ?

À la saisie du titre, cliquer sur le bouton ci-dessous pour ajouter un débiteur solidaire.

The screenshot shows the 'Titre' window in the AGEDI software. The window has a header with 'Titre' on the left and 'Date d'émission' (05/C) on the right. Below the header is a table with the following columns: 'Nom et Adresse du Débiteur', 'Prélèvement', 'Séquence prélt', 'N° RUM', and 'Date signature'. The 'Nom et Adresse du Débiteur' column contains three rows of data. A red box highlights a button labeled 'Ajouter/visualiser les débiteurs solidaires' located below the table. The 'Prélèvement' column has a checkbox. The 'Séquence prélt' column has a text input field. The 'N° RUM' column has a text input field. The 'Date signature' column has a text input field with slashes as a placeholder.

## Rappel de la réglementation :

### a) Dette conjointe :

La réglementation des dettes conjointes relève du corpus général du droit des obligations. Chaque débiteur étant tenu à sa part, le créancier dispose d'autant de créances qu'il y a de débiteurs. L'ordonnateur émet un titre par débiteur pour la part dont il est redevable. Il n'y a donc pas lieu de traiter les débiteurs conjoints différemment des autres débiteurs "classiques" car dans tous les cas un recouvrement infructueux sur l'un des débiteurs n'aura pas pour conséquence de se retourner vers l'autre.

### b) Dette solidaire :

Définie aux articles 1313 et suivants du code civil. Chaque débiteur est tenu pour la totalité de la dette et chacun est libéré par le paiement total de l'un des débiteurs. La solidarité relève soit de la loi (ex : dettes contractées par les époux dans le cadre du ménage ou pour leurs enfants), soit d'un contrat (ex : colocataires solidaires quant au paiement du loyer) , soit d'un jugement (ex : les obligés alimentaires dans le cadre de la participation à l'aide sociale des hébergés (après mise en cause devant le juge des affaires familiales), ou les obligés in solidum (lorsqu'un jugement a déclaré les débiteurs comme étant solidaires). L'ordonnateur émet un seul titre visant l'ensemble des débiteurs solidaires.

Source